ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société à responsabilité limitée
au capital de 213 428.62 €
Siège social : chemin du Floréal – 34970 Lattes
RCS Montpellier - 335 354 064

14 SEP. 2006

AGOS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2006

L'an deux mille six,
Le 31 juillet,
A dix huit heures,

Monsieur Alain Malaval, détenant 3499 parts sociales en pleine propriété,
Monsieur Gilbert Malaval, détenant 10 parts sociales en pleine propriété et 6992 parts sociales en usufruit,
Monsieur Guy Malaval, détenant 3499 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la sarl Etablissement Malaval, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés.

Monsieur Alain Malaval, préside la séance en qualité de gérant et associé possesseur de 3499 parts sociales

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- nomination du commissaire aux comptes et du commissaire aux comptes suppléant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale nomme :

- en qualité de commissaires aux comptes titulaire : la sarl pricewaterhousecoopers société de commissariat aux comptes inscrites auprès de cour d'appel de Versailles, dont le siège social est à Neuilly sur Seine - 63, rue de Villiers, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 632 028 627, représenté par Monsieur Luc Deschamps, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 30 juin 2011 ;

- en qualité de commissaires aux comptes suppléant : monsieur Yves Moutou inscrit auprès de cour d'appel de Montpellier, dont le siège est à Montpellier - 650, rue Henri Becquerel, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes clos au 30 juin 2011 ;

Chacun des commissaires aux comptes ainsi désigné a fait savoir qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées, s'il était nommé, et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice desdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

